



Un motocycliste effectue un aller et retour entre une ville A et une ville B distantes de 10 km.

Lors du trajet aller (de A vers B) sa vitesse moyenne est de 60 km par heure.

Est-il vrai que, quelle que soit sa vitesse moyenne pour le retour (de B vers A), sa vitesse moyenne sur l'ensemble du trajet ne pourra pas dépasser une certaine valeur ?